

CETTE JUSTICE QUE L'HUMANITÉ RÉCLAME

Justice réclamée et justice donnée

Le mot « justice » suscite un écho très profond en l'homme. Il suffit pour s'en rendre compte de proposer le thème de la justice à un certain nombre de personnes et de leur demander les pensées qu'il leur inspire. Il est très significatif de constater alors que la plupart des réactions exprimées seront fortement marquées par l'expérience personnelle de chacun, son expérience subjective, c'est-à-dire qu'elles ne consistent pas en des considérations générales sur la justice, la justice en général, mais sont déterminées par la question : justice m'est-elle faite, à moi ? La réaction sera évidemment différente selon que quelqu'un pensera que, oui, il bénéficie de ce qu'il croit juste pour lui, juste selon sa conception de la justice, ou qu'il pensera au contraire que sa situation est injuste. Mais même là où quelqu'un se dira satisfait, son contentement sera toujours relatif, relatif à ce qu'on peut attendre en ce monde au plan de la justice, étant bien reconnu que notre monde n'est pas le ciel, qu'on y croie ou non, peu importe ici. Il y a en chaque homme une soif de justice, de justice pour soi-même et, dans cette mesure aussi mais pas indépendamment de soi, de justice pour autrui. Ceux qui luttent le plus fermement pour la justice des autres sont ceux qui luttent en même temps, et par là même, pour leur propre justice. La justice est éprouvée par l'homme comme un absolu, un absolu qui ne sera certes jamais pleinement réalisé en tant que tel, mais qui en même temps constitue, dans toute la relativité de sa réalisation, un droit pour l'homme. Le droit à la dignité, c'est le droit à la justice, et c'est un droit que l'homme réclame. La justice est vécue par l'homme comme une revendication. On peut dire qu'il y a deux sortes d'hommes, ou qu'il

(*) Conférence donnée le 23 mai 1973 au Temple de Saint-Gervais, dans le cadre des « Rencontres Protestantes » organisées par la Société Évangélique de Genève.

Il y a en chaque homme deux attitudes différentes quant à la justice : il y a l'homme qui revendique la justice parce qu'il croit que cette revendication a un sens et lui donnera plus de justice, à lui et à d'autres, et il y a l'homme désabusé qui ne croit plus à la justice, laissant les choses suivre leur cours auquel il ne pourra de toutes manières rien changer. Mais cette dernière attitude, faite de déception et de résignation, n'est que l'envers de la première : je ne sais quel cri de justice est plus fort, celui de la revendication ou celui de la résignation. La revendication réclame une justice qu'elle considère comme un droit garanti, un droit pouvant devenir réalité, la résignation ne voit plus dans la justice un droit existant, réel, mais un leurre. Mais les deux attitudes se touchent : car la résignation contient une protestation implicite contre l'injustice, voire la supercherie que constitue l'existence, et cette protestation peut à tout moment se muer en revendication explicite. Il n'y a d'homme plus disponible pour la revendication que le résigné : toute l'histoire des luttes sociales depuis deux siècles nous l'apprend. La résignation est la matrice même de la revendication.

Il y a aujourd'hui un immense cri de justice qui monte de la part d'un nombre croissant d'hommes. Le fait, certes, n'est pas nouveau ; il a toujours existé. On pourrait écrire toute l'histoire de l'humanité à la lumière de cette quête de Justice. J'entends par justice une condition de l'homme qui lui permette d'être pleinement lui-même. Là où cette condition fait défaut, là surgit le cri réclamant justice. À la différence d'autres siècles, l'injustice n'est plus, dans l'époque moderne, considérée comme un destin inéluctable. Aussi le cri réclamant justice se fait-il entendre d'une façon de plus en plus insistante.

Il prend bien des noms : liberté, égalité, dignité, amour, bonheur, paix, indépendance, mais aussi et plus concrètement : garantie de travail, logement décent, salaire suffisant, instruction pour tous, pain et industrialisation pour les pays sous-développés, puis aussi les formes de grève, de lutte des classes, de libération, de révolution. Toujours il y va de la justice qui doit permettre à l'homme de s'épanouir pour être vraiment homme. Le cri exigeant justice est dans le cœur et dans la bouche de tous ceux qui sont ou qui se considèrent comme des victimes. Il y a une revendication de justice de la part d'individus, de la part de groupes, de la part de

classes, de la part de pays, de la part de continents et aussi de la part de l'humanité en tant que telle. L'élève en classe ou l'enfant à la maison qui se croit méconnu et mal aimé par son maître ou ses parents, l'employé qui se sent lésé dans ses droits par son employeur, réclament justice, ils espèrent que justice leur sera rendue tôt ou tard. Tel groupe, une famille, une entreprise, un groupe d'affinité, une famille idéologique ou spirituelle, une communauté de destin (les vieux, les immigrés...) demandent justice pour eux-mêmes. La classe prolétarienne lutte pour que justice lui soit faite, et par elle à tous les opprimés, exploités, asservis. Chaque pays est jaloux de ce qu'il croit juste pour lui. Des continents entiers, l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie, bref l'hémisphère sud sous-développé, réclament l'accession au développement ; et l'humanité tout entière, devant les problèmes d'environnement qui sont le prix conjugué du sous-développement et du développement, commence à appeler de ses vœux une nouvelle justice, un nouvel ordre qui permette à l'homme de se libérer d'un ordre dont il commence à ressentir le poids et le venin.

La justice est ici une revendication contre toutes les formes d'injustices. Les injustices, on les voit dans les circonstances, pour l'enfant dans le fait de l'incompréhension de ses aînés ; pour tels groupes, classes, pays, continents, dans l'adversité d'autres groupes ou classes ou pays. Les injustices tiennent aux circonstances, c'est-à-dire qu'elles sont cherchées en dehors de soi. Et ces circonstances, ce sont quelquefois d'autres hommes ou groupes d'hommes, jusqu'aux plus grands. Ce sont le plus souvent ce qu'on appelle les « structures », les structures sociales, économiques, politiques, culturelles, historiques, c'est-à-dire ces réseaux de conditionnement qui, pour avoir été créés par les hommes, leur échappent partiellement ou même très largement, une fois mis en œuvre. Les circonstances, c'est aussi, toujours à nouveau, simplement ce qu'on nomme le destin ; on invoque ce dernier quand les circonstances échappent aux hommes et aussi aux structures en tant que pensées, voulues et mises sur pied par les hommes ; on invoque le destin face aux fléaux de l'existence que sont l'infirmité, la maladie, la mort, les catastrophes imprévisibles, les cataclysmes. Il y a toujours dans le cri de justice un appel, latent ou explicite, à quelque Dieu, dans l'exacte mesure où dans toute injustice il y a un aspect « destin », au sens indiqué. Mais l'homme, les hommes aujourd'hui, dans la civilisation industrielle et technologique avec la culture

scientifique qui la porte, et qui caractérisent le monde occidental, ont dans une large mesure retranché Dieu de leur conscience diurne, et n'évoquent les circonstances injustes que quand elles sont le fait de l'homme ou des structures dont il est l'auteur ; devant le destin, les hommes s'inclinent et ils s'en accommodent tant bien que mal, en prévoyant précisément des « structures » de défense, comme les assurances, les établissements médicaux et hospitaliers... Le cri de justice lancé à Dieu est laissé à l'individu et à la religion, mais, si ce cri monte, du moins à tel ou tel moment, de tout cœur d'homme vers un Dieu connu ou inconnu, il est réservé, dans nos sociétés occidentales actuelles, à l'intimité du cœur et il n'a aucune résonance en dehors de la sphère strictement limitée que la société reconnaît à ce cri du cœur : la religion et quelquefois encore l'art. Ce sont là des exutoires d'une requête de justice qui ne peut être prise en considération par aucune instance humaine. Aussi ce cri de justice reste-t-il dans une grande mesure caché et peu s'en soucient, en dehors de ceux qu'on appelle les gens religieux. Nous sommes en présence d'un cri, d'une revendication de justice dont il faut encore une fois dire qu'il entre comme composante dans toute revendication de justice, où l'appel aux hommes se transcende en un appel à Dieu.

C'est peut-être cette dimension religieuse ou, si l'on veut, métaphysique, présente dans tout cri de justice, qui explique le mieux pourquoi l'Église chrétienne, dans ses différentes formes, est invitée aujourd'hui par un nombre important de chrétiens à s'engager dans la lutte pour la justice qui est un combat contre les injustices.

Certes, il serait contraire à la vérité historique d'affirmer que l'Église se serait désintéressée de la justice, entendue comme justice terrestre, avant le 20^e siècle. La doctrine des deux règnes, commune aussi bien à Luther qu'à Calvin, et qui distingue entre le règne spirituel et le règne temporel, n'a pas été conçue dans le sens d'un désintérêt pour les choses de ce monde, et on peut montrer l'impact qu'ont eu le luthéranisme, mais surtout le calvinisme sur l'évolution de l'idée de justice temporelle et sur sa réalisation. Au 18^e et au 19^e siècles, avec l'avènement du piétisme et des mouvements de réveil, se manifeste d'une manière nouvelle dans l'Église le sens de la diaconie, du service des plus démunis, malades, infirmes, pauvres ; qu'on pense aussi, depuis le 19^e siècle, en particulier, au mouvement du « Christianisme Social » en Fran-

ce et en Amérique. À l'époque contemporaine, l'Église catholique romaine s'est officiellement exprimée en faveur du droit à la justice. Les enseignements sociaux des Papes de notre siècle ont été à la fois la cause et l'effet d'une action pour la justice de beaucoup de mouvements catholiques. Mais il est vrai que la vocation de l'Église et des chrétiens à la lutte pour la justice, est affirmée depuis quelques années avec une insistance et une force qui n'a pas eu son pareil dans l'histoire antérieure de l'Église, où l'Église, à part les initiatives signalées, était souvent restée très passive, sinon tout simplement complice d'un certain ordre de choses existant. Vatican II avec la constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps (*Gaudium et Spes*), suivie depuis par plusieurs Encycliques sociales de Paul VI, a ouvert le chemin dans l'Église catholique romaine à une théologie de l'engagement et à une praxis pour la justice personnelle, sociale, économique et politique, qui va loin au-delà des enseignements conciliaires et pontificaux, et qui touche de près l'orientation suivie par le Conseil Œcuménique des Églises en ce qui concerne le rapport entre l'Église et la société. De nombreux engagements individuels allant jusqu'au sacrifice de la vie, engagement violent comme celui de Camillo Torrez en Amérique latine, ou non-violent comme celui de Martin Luther King aux États-Unis — ces noms de chrétiens pourraient être complétés par d'autres, de non-chrétiens — ont posé devant la conscience chrétienne universelle et, bien sûr, aussi au-delà de l'Église, le problème de la violence et de la non-violence dans la lutte pour la justice. Une théologie et une praxis de la révolution violente, voisinent avec une théologie et une praxis de la lutte non-violente. Dans de nombreuses prises de position récentes, par ex. de l'Épiscopat français à propos de Foi et politique, ou de la Fédération Protestante de France dans le texte particulièrement controversé « Église et pouvoirs », et dans une prise de position commune à propos du commerce des armes, la question de la lutte pour la justice est abordée à nouveau. Ces prises de positions appellent toutes, à des degrés différents et dans des sens variés, l'Église et les chrétiens à un engagement positif, c'est-à-dire au combat pour la justice jusqu'au plan politique.

Tous les jours, la presse nous apporte l'écho d'incitations venant de chrétiens individuels ou de groupes de chrétiens à une présence chrétienne active au monde, plus précisément à une action pour la justice. Les formes de cette action sont de plus en plus variées et

nombreuses et visent presque toujours des objectifs concrets. Ce passage rapide de la réflexion théorique à la pratique est de plus en plus caractéristique de la conception de *la* lutte pour la justice. Une autre chose caractérise la compréhension de l'engagement pour l'homme : c'est la grande proximité, qui peut aller jusqu'à la confusion, de la lutte de beaucoup de chrétiens pour la justice avec celle de non-chrétiens, qu'ils soient idéologiquement marqués ou non, en particulier par telle ou telle forme de marxisme. Dans la lutte pour la justice, chrétiens et non-chrétiens se trouvent souvent unis, aussi bien du côté de la violence que de la non-violence.

« Cette justice que l'humanité réclame » J'ai parlé jusqu'ici des « chrétiens » engagés dans le combat pour la justice, sans poser la question de la qualité — si je puis dire — de ce label, de ce nom de chrétien. J'ai parlé aussi de la justice comme revendication de justice, sans demander : Cette justice que l'humanité réclame, où mène-t-elle ? Quelle est-elle, au-delà de son apparence première ? Est-elle la justice ? En posant maintenant ces questions, j'invite à prendre pour un moment du recul par rapport à toutes les voix nous appelant à nous engager pour la justice. Sans doute, je ne veux pas prêcher le désengagement, et on a raison de rappeler toujours à nouveau que tout un chacun, qu'il le sache ou non, est en réalité engagé, soit dans l'action pour la justice, soit dans celle pour l'injustice. Mais je crois essentiel que nous nous entourions toujours à nouveau d'une zone de silence pour penser notre vie et notre action et le monde dans lequel nous vivons et agissons. Cela est essentiel à deux égards : *Premièrement* cela est essentiel pour l'homme, et non pas seulement pour le chrétien, mais pour tout homme. S'il y a des non-chrétiens ici ce soir, cela les concerne tout autant que ceux qui se savent chrétiens. L'homme en effet peut se perdre en tant qu'homme, dans son « vivre » et dans son « agir ». Il peut perdre sa liberté, devenir victime, de lui-même ou d'autrui, victime d'une illusion ou d'une manipulation. L'homme peut perdre ainsi sa propre justice, c'est-à-dire, comme je l'ai dit, la condition qui lui permet d'être lui-même. Du même coup, la justice pour laquelle lutte cet homme n'est plus la justice, mais une justice aliénante, une nouvelle injustice donc. Il faut que l'homme, à cause de lui-même d'abord et à cause de tous les autres ensuite, reste critique vis-à-vis de la quête de justice : la justice poursuivie, est-elle la justice ? Cela est d'autant plus indispensable que le cri de justice est aujourd'hui, mais il l'était déjà dans le passé, souvent

bien contradictoire et le devient de fait de plus en plus. Pour ne citer que quelques exemples : au nom de la justice, les uns sont pour Israël contre les palestiniens, les autres pour les palestiniens contre Israël ; les uns sont pour l'avortement et les autres contre ; les uns pour l'expansion économique, les autres contre, et ainsi de suite. Comment s'y retrouver si on ne croit pas que répéter des slogans, c'est déjà penser ? La zone de silence est la seule chance qu'a l'homme de rester homme, la seule chance pour l'humanité de désamorcer les absolutismes contradictoires qui sont un explosif pouvant faire sauter notre terre. — Mais *deuxièmement*, il est essentiel pour *l'Église* et les chrétiens en particulier, d'entrer toujours à nouveau dans une zone de silence par rapport aux bruits de voix du monde qui nous entoure, et par rapport aux prétentions de ces voix. L'Église, en effet, a un être et une mission spécifiques, irréductibles à l'humanité dans son ensemble. Non que l'Église serait formée d'autres êtres que d'hommes, d'hommes avec leur pleine humanité qui est celle des hommes conscients ; non que l'Église ne serait donc pas humaine ; non qu'elle vivrait en dehors de l'humanité dans quelque île des rachetés. Non, l'Église, ce sont des hommes, avec toutes les qualités d'hommes, mais ce sont des hommes — et voilà ce qui leur est spécifique — qu'un appel a touchés et à qui une mission et une promesse sont données. Rayez cet appel, rayez cette mission et cette promesse, et vous rayez l'Église. Le fait de se nommer alors chrétien et de parler d'Église, et en tant qu'Église, et d'agir peut-être même en ce nom, ne change rien à ce que ces paroles et ces actions, qui se font soi-disant comme chrétiens, comme d'Église, ne sont pas alors chrétiennes, ne sont pas d'Église, n'ont aucune promesse, n'ont pas la promesse faire à l'Église, à l'Église qui entend et suit La voix, la voix de son maître, la voix du Christ, la Parole de Dieu. Oh, certes, l'Église qui entend cette voix, cette Parole, a souvent beaucoup de mal à l'entendre, à la distinguer de tant d'autres voix, à la démêler d'entre tant de paroles. Mais si, à cause de cela, c'est-à-dire en dernier ressort à cause de son humanité, à cause de son imbrication profonde dans l'humanité, l'Église est toujours profondément ambiguë, nullement une réalité univoque, mais au contraire toujours une Église compromise, complice du « monde » par tant d'erreurs de jugement, mais aussi de fautes et d'infidélités, l'Église véritable est, dans tout cela, une réalité, une réalité non seulement d'hier, mais aussi d'aujourd'hui et encore de demain, à cause de l'indéfec-

tible fidélité de son Seigneur vis-à-vis de son peuple. Car « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ». La foi ne s'en tient pas à cette promesse simplement à l'aveuglette, mais lucidement, en décelant son accomplissement dans le fait que, souvent malgré l'Église, malgré les chrétiens, le Seigneur crée et renouvelle constamment la foi dans des hommes et dans un peuple. C'est de cette promesse et de son accomplissement fidèle à travers les siècles, que l'Église et les chrétiens vivent ; et ils savent, en raison de l'appel qui leur est adressé et de la mission qui leur est donnée, et dans tout cela du fait de la promesse dont ils sont les bénéficiaires, qu'ils ont, au milieu de l'humanité et du monde, un lieu à part, qu'ils sont dans ce monde mais non de ce monde, qu'ils sont marqués d'un signe, du signe du Christ crucifié et ressuscité qui est présent et agissant dans le Saint-Esprit. Au nom de ce signe, là où ils s'en souviennent, ils portent avec eux, dans leur vie et dans leur action, dans leur existence et dans leur engagement, une indélébile zone de silence, la zone de la prière et de la communion avec le Seigneur. Non, cette zone ne les désolidarise pas avec les autres hommes, mais elle permet seule une solidarité lucide, pensée, bref, juste. Quelle justice pour l'humanité ? Les chrétiens et l'Église, au sens défini, ne cherchent pas la réponse à cette question parmi les voix de ce monde, grandes ou petites, et ils ne la cherchent pas non plus contre elles. Les chrétiens et l'Église connaissent eux aussi toutes ces voix et les interrogent, et le Christ aussi leur parle toujours à nouveau à travers elles, et il ne leur parle pas simplement en dehors d'elles, mais c'est le Christ qu'ils entendent dans ces voix, parce qu'ils l'entendent par ailleurs ; et parce qu'ils l'entendent par ailleurs, dans la Parole proclamée, ils sont critiques vis-à-vis de toutes ces voix, non pour les rejeter, mais pour les juger à la lumière de la Parole qui les fait être, en tant que chrétiens et en tant qu'Église.

« Cette justice que l'humanité réclame. » Oui, il y a dans tout cri exigeant Justice quelque appel à quelque Dieu, fût-il inconnu ou fût-il cherché ailleurs que là où il se trouve. Tout cri de justice manifeste à sa manière le soupir de la création dont Saint Paul dit dans Romains 8 que « la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement », en attendant la rédemption. Dans le cri de justice clame une attente qui, si elle est bien pour ce monde, va en dernière analyse, bien au-delà de ce monde, au-delà de la justice toujours simplement relative qui s'y exerce; c'est

finalement l'attente, comme le formule la 2^e épître de Pierre (3 : 13) « de nouveaux cieux et d'une nouvelle terre, où la justice habitera ». Le cri de justice est toujours aussi utopique en ce sens qu'il attend une justice sur terre qui n'existera que dans la nouvelle création, et qu'il attend cette justice comme fruit de l'effort humain alors qu'elle est un don — le don eschatologique — de Dieu. Mais, il n'en reste pas moins que dans ce cri de justice s'exprime une espérance qui, si elle sera toujours, dans tous ses accomplissements dans l'histoire, déçue en tant qu'espérance absolue, elle peut et elle veut être interprétée par les chrétiens et par l'Église comme une espérance, obscurcie certes et altérée, pervertie même, mais avec cela tout de même, espérance réelle du royaume de Dieu, signifiant, peut-être à son insu, peut-être même à son corps défendant, l'attente de la nouvelle création eschatologique de Dieu en Christ par le Saint-Esprit. C'est pourquoi les chrétiens et l'Église, reconnaissant les soupirs de la création qui sont aussi les leurs, sont solidaires, en hommes et en chrétiens, de ce cri de justice d'hommes individuels, de groupes et même de l'humanité tout entière. Ce ne sont pas d'autres appels que les leurs propres aussi qui se font entendre, et ce sont les leurs aussi qui, en droit et en fait, se font entendre à travers tous ces appels à la justice, ce sont leurs appels pour eux-mêmes et leurs appels pour autrui.

Mais en même temps, la solidarité des chrétiens et de l'Église avec le cri de justice des hommes et de l'humanité ne peut être qu'une solidarité critique, et cela signifie : le chrétien ne peut qu'être critique vis-à-vis de son propre cri de justice, et du coup aussi vis-à-vis de celui d'autres hommes et de l'humanité en tant que telle. Non qu'il le rejeterait, puisqu'il en est, et s'en sait solidaire, mais il le radicalise. Radicaliser le cri de justice n'est pas la même chose que l'absolutiser, c'est même tout le contraire. Radicaliser, cela signifie aller à la racine, et aller à la racine du cri de justice, c'est reconnaître qu'il n'exprime pas seulement une espérance, mais aussi un égoïsme. Le cri de justice est toujours en même temps un cri d'injustice, c'est toujours aussi une revendication de justice pour soi et pour certains et peut-être même pour tous, mais au prix d'une injustice conjointe, pour soi, pour d'autres, pour tous. Radicaliser le cri de justice, c'est donc se rendre compte qu'il ne peut précisément pas être absolutisé, parce qu'il est toujours fondamentalement relatif, relatif à soit, relatif à une compréhension limitée des choses ; c'est se rendre compte qu'il ne

peut même pas être absolutisé pour soi-même, car une revendication de justice qui blesse autrui dans son droit à la justice, blesse toujours d'abord soi-même dans sa propre intégrité d'homme : en piétinant la justice d'autrui, on transgresse la justice qui revient à soi-même. Et si on ne veut piétiner personne, ni rien, il s'avère toujours à nouveau que, de fait, une revendication de justice peut conduire à une nouvelle injustice, comme la libération peut être la source d'une nouvelle aliénation. Radicaliser la revendication de justice, c'est ainsi voir qu'il s'agit d'une revendication humaine et qu'on ne peut jamais être certain qu'une revendication humaine ne se tourne en son contraire, ne devient profondément inhumaine, parce que l'humain et l'inhumain se côtoient de près dans l'humanité de l'homme. Radicaliser la revendication de justice, c'est reconnaître son essentielle ambiguïté, à savoir qu'elle est signe du royaume de Dieu, comme aussi voix de l'adversaire, de Satan ; c'est reconnaître qu'elle est angélique et démoniaque à la fois ; angélique : elle est au service de la bonne création de Dieu, de l'intégrité de ce monde ; démoniaque : elle est destructrice de la bonne création et de l'intégrité du monde et de l'homme.

Notons que ce caractère ambigu du cri de justice se manifeste précisément dans ce que nous avons souligné comme première caractéristique de ce cri, à savoir qu'il est une revendication. Le cri de justice est une revendication, mais demandons-nous : Quelle est la qualité de l'homme pour revendiquer ainsi ? Certes, cette question doit être précisée. De manière relative, c'est-à-dire relativement à soi et à autrui, au plan de la justice terrestre, l'homme peut être et est très souvent réellement fondé à réclamer justice. Il y a des injustices flagrantes, dues à l'égoïsme de certains ou au laisser-aller du grand nombre, qui sont intolérables quand on les réfère à la justice entendue comme condition permettant à l'homme d'être pleinement lui-même. Tout homme sait au fond de lui-même qu'il est injuste que l'un étouffe dans la richesse tandis que l'autre périt dans la misère, qu'il est injuste que le fort exploite le faible, et qu'une révolution peut être affaire de justice. Mais nous savons aussi que ni les révolutions ni les luttes pour une société sans classe ne mettent fin à toutes les injustices, que même celui qui se croit arrivé et donc placé dans une condition juste, souffre, aussi haut soit-il placé, de certaines injustices qui ne tiennent peut-être pas à des raisons sociales, économiques, politiques, mais à des déterminations, par exemple physiques, ayant trait à sa

constitution, à sa santé ; ou intérieures, c'est-à-dire d'ordre psychique, caractériel, mental ; ou familiales (mariage, enfants difficiles...). Les statistiques des suicides montrent que le cri de justice qui prend la forme du cri réclamant le bonheur, est motivé plus profondément dans la personnalité humaine que celui qui concerne la justice sociale, économique, politique ; l'absence de bonheur personnel, défini comme le bonheur — disons tout simplement, parce que cela dit tout — « spirituel » de l'homme, mine davantage les ressorts profonds, les raisons de vivre de l'homme que l'absence de justice — disons — « civile ». Or, le cri de justice, au sens civil, comporte toujours un cri réclamant le bonheur, au sens personnel. Et cela fait que le cri de justice rencontre en l'homme lui-même qui le fait entendre, un frein, dû à la question : qui es-tu pour réclamer justice ? Car le cri de bonheur ne s'adresse pas, en *dernier* ressort, à l'homme, à des hommes, mais à une autre instance, à Dieu ; car — et l'homme le sait profondément en lui-même — ce cri de bonheur, qui est aussi un cri de justice, mais de justice spirituelle, ne peut être assouvi que par Dieu. Quelqu'un peut tout avoir pour être heureux, s'il n'a pas ce qu'on appelle le contentement du cœur, il est malheureux, au sein même de toutes les conditions de bonheur qui sont réalisées pour lui. Mais qui est l'homme à réclamer cette justice intérieure, la plus essentielle, la seule qui finalement permette de vivre pleinement ? « O homme, dit l'Écriture, toi plutôt, qui es-tu pour contester avec Dieu ? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé : pourquoi m'as-tu fait ainsi ? » (Rom. 9 : 20 ; Es. 45 : 9 ; Jér. 18 : 16). Oui, quelle est la qualité de l'homme pour revendiquer la justice la plus essentielle, pour réclamer le bonheur ? Y a-t-il un droit à cette justice, à ce bonheur ? Ne faut-il pas répondre, encore avec l'Écriture : « O Dieu, tu es juste dans ta sentence, sans reproche dans ton jugement » (Psaume 51 : 6) ? Nul ne peut se dresser contre Dieu pour lui demander des comptes, car les comptes, c'est à l'homme de les rendre, et là où, tel Job, l'homme est intègre et sans reproche, là où il a raison de crier sa détresse à la face du ciel pour réclamer justice, là même il lui est répondu qu'il n'a rien à revendiquer, mais tout à recevoir gratuitement. Le cri de justice entendu comme revendication de justice appelle la question : l'homme a-t-il, en dernier ressort, qualité pour réclamer justice ? En demandant que justice lui soit rendue, ne perpétue-t-il pas précisément cette attitude qui est la base même de ce qui le cons-

titue comme homme injuste, à savoir qu'il veut être comme Dieu. N'est-ce pas sa propre justice qu'il entend instaurer au lieu de se placer dans la relation de confiante obéissance à Dieu, qui seul peut rendre l'homme juste ? Ne dresse-t-il pas contre la justice de Dieu sa propre justice ?

Le caractère ambigu du cri de justice de l'homme se manifeste dans la deuxième caractéristique de ce cri : à savoir qu'il est une revendication contre les injustices résultant des circonstances injustes au milieu desquelles vit l'homme. L'homme cherche les injustices en dehors de lui. On ne saurait nier qu'elles y soient, mais on ne saurait nier en même temps que les injustices extérieures, sociales, économiques, politiques, culturelles, historiques, servent toujours à nouveau d'alibi, à l'homme qui les stigmatise, pour sa propre injustice fondamentale, son injustice personnelle devant Dieu. L'homme aime confesser les péchés d'autrui, de la société, du système économique, de la réalité politique, pour n'avoir pas à confesser les siens propres. L'homme, toujours à nouveau, frappe vers au-dehors de soi, pour n'avoir pas à frapper sa propre poitrine. La lutte pour une justice civile n'est lutte pour la justice que si elle ne fuit pas le problème de la propre injustice de l'homme, mais prend en considération cette réalité et essaye d'y apporter une solution. La recherche d'une justice extérieure, d'une situation de justice, n'a de chance de servir effectivement la justice, et non en fin de compte l'injustice, que si elle procède d'une recherche de la justice intérieure, d'une guérison du cœur injuste de l'homme, d'une justification donc, comme dit Saint Paul, de l'homme lui-même comme pécheur. Certes, je ne dis pas — et comment pourrait-on le dire ? — qu'il faut d'abord que l'homme soit juste lui-même dans le sens de la justice du cœur, avant de pouvoir s'atteler à la tâche de faire progresser la justice extérieure. L'homme ne sera jamais un juste accompli ; sa justification comme pécheur est, au niveau de l'homme qui se laisse justifier par Dieu, un processus, un devenir, le devenir de celui qui, suivant la belle formule de Luther, est « simul justus et peccator », simultanément juste et pécheur. Je ne dis pas non plus — et comment pourrait-on le dire ? — que la lutte pour la justice extérieure est réservée à ceux qui sont justifiés intérieurement. Il faut bien avouer que l'Église n'a pas toujours été à l'avant-garde du combat pour la justice, et qu'elle n'a pas que des leçons à donner en ce domaine, mais aussi bien des leçons à recevoir. La distinction faite par les Réformateurs entre

la justice civile et la justice spirituelle reconnaît, dans la lutte pour la justice extérieure, une tâche communément humaine. Mais cette tâche n'épuise nullement la recherche de justice. C'est la vocation particulière de l'Église dans laquelle personne ne peut la remplacer, d'annoncer aux hommes qu'il y a une autre justice qui la fait vivre elle, et qui seule fait vivre vraiment : la justice de Dieu. Cette justice ne remplace pas la justice extérieure, mais elle permet, dans les injustices des circonstances extérieures, d'y connaître pour soi une assurance qui s'avère toujours plus forte que la désespérance ; elle permet aussi, tout en s' associant à la lutte pour la justice extérieure, et toujours à nouveau en en prenant l'initiative, de ne pas se perdre, mais de référer la lutte à une justice, qui seule a la promesse du royaume et qui seule rend la revendication de justice extérieure juste. « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » Les chrétiens et l'Église ne peuvent pas et n'ont pas à imposer cette manière de voir à qui que ce soit, mais leur vocation propre est de rendre témoignage à une justice qui vient de Dieu, qui est son don, grâce auquel il rend justes les injustes, leur pardonnant leur péché et les introduisant, dès maintenant, dans la réalité de nouvelles créatures, dans la réalité de la nouvelle création, les gratifiant de signes et leur permettant de poser des signes qui annoncent et signifient la nouvelle création, et ceci dès à présent. Les chrétiens et l'Église ont pour vocation de rendre témoignage à une justice qui n'établit pas seulement une plus grande justice terrestre, mais qui rend l'homme juste et le libère du poids de son injustice devant Dieu, cette injustice qui l'empêche d'être pleinement lui-même ; ils ont pour vocation de témoigner du Christ, qui est notre justice et qui, en renouvelant notre relation à Dieu et en nous justifiant, renouvelle ainsi notre relation à autrui et nous libère pour une nouvelle vision des choses de ce monde. Désormais la lutte pour la justice sera non pas la lutte revendicative, mais la lutte caritative, si on donne à ce mot de « caritas » son sens d'« agapè », d'amour chrétien. Ce sera une lutte motivée par l'amour et dans laquelle celui qui lutte donne l'amour ; une lutte certes aussi contre les circonstances injustes, pour des circonstances plus justes, mais plus fondamentalement une lutte d'amour pour l'homme. Les chrétiens et l'Église ont pour vocation d'être les collaborateurs de Dieu dans sa lutte d'amour pour un homme nouveau, un homme sauvé. Dans certains textes de l'Ancien Testa-

ment et particulièrement dans la 2^e partie du livre d'Ésaïe, à partir du chapitre 40, le mot de justice signifie toujours à nouveau, « salut ». La justice de Dieu, c'est le salut donné par Dieu à son peuple, un salut — faut-il ajouter, — offert en Christ à tous. « Justice », en langage biblique, c'est, au sens éminent, le salut. « Maintenant, dit Saint Paul (Rom. 3 : 21 ss), en Christ, la justice de Dieu est manifestée, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a pas de distinction : car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu, et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. » Cette justice au sens de salut, n'est pas une justice simplement intérieure ; pour Paul et pour toute l'Écriture, elle est à la base d'une nouvelle justice extérieure, d'un nouvel ordre qui renouvelle l'ordre ancien. Ce nouvel ordre est le don fait à l'Église, et sa vocation. Il veut se réaliser dans l'Église, et l'Église doit en témoigner dans le monde. La justice de Dieu vaut pour l'Église et vaut pour le monde, et l'Église a à l'attester à la face des hommes. Elle peut et doit, tel Nathan à David, tel Jean-Baptiste à Hérode, dire à qui de droit : « Cela n'est pas juste ! » Et elle peut et doit annoncer la volonté de Dieu, une volonté qui sera à tout jamais jalonnée par les tables de la loi et le double commandement de l'amour, et que les prophètes de l'Ancien Testament, en particulier Ésaïe, ont interprété en leur temps avec netteté et vigueur : « Lavez-vous, purifiez-vous. Ôtez de devant mes yeux la méchanceté de vos actions ; cessez de faire le mal. Apprenez à faire le bien, recherchez la justice, protégez l'opprimé ; faites droit à l'orphelin, défendez la veuve » (És. 1 : 16-17). Mais qu'il est difficile, si souvent, de déceler cet ordre de l'amour dans l'Église et chez les chrétiens ; ils restent, hélas, eux-mêmes opaques, dans la réalité de leur existence, à ce que pourtant ils annoncent ! Ils croient peu ou mal aux promesses et aux commandements qui leur sont donnés ! Ici une supplication doit toujours monter des chrétiens et de l'Église à Dieu : Viens, Saint-Esprit Créateur, renouvelle la face de toute la terre, et renouvelle ton Église !

« Cette justice que l'humanité réclame. » Résumons-nous. J'ai dit premièrement que le cri de justice de l'humanité exprime une espérance, mais aussi un égoïsme, et qu'en appelant la justice il est toujours à nouveau susceptible d'être la cause de nouvelles injustices. Et j'ai dit deuxièmement, que fondamentalement, la

justice véritable est la justice de Dieu et qu'elle seule rend l'homme juste et renouvelle lui-même et le monde.

Mais voici que se pose la question : cette justice véritable, cette justice de Dieu, l'humanité en veut-elle ; cette justice, l'humanité la réclame-t-elle ? Oui, certes, ce ne sont pas seulement les chrétiens, ce n'est pas seulement l'Église, ce ne sont pas seulement les croyants plaçant leur foi en Dieu, qui crient à Dieu — je cite l'appel d'Israël, selon Ésaïe 63 : « Regarde du ciel, et vois, de la demeure sainte et glorieuse : où sont ton zèle et ta puissance... ? O, si tu déchirais les cieux, et si tu descendais ! » Ce cri, sous une forme quelconque, est déjà monté de tout cœur d'homme pour être lancé à un Dieu réel ou imaginaire. Mais l'homme veut-il vraiment être exaucé quand il prie, quand il crie ainsi ? Dans son cri, ne traduit-il pas encore sa révolte de devoir crier, de ne pas pouvoir se tirer d'affaire lui-même, de ne pas être capable d'être sauveur pour lui-même ? Ne réclame-t-il pas justice comme si la justice était un dû et non un don ? Et ce faisant, ne s'oppose-t-il pas à la justice, à ce que la justice lui soit donnée ? Car, nous le savons, nous l'attestons, ce cri a été exaucé, les cieux se sont ouverts, Dieu est descendu dans son Fils ; la justice est donnée, en lui, une justice qui est le salut et qui annonce et signifie déjà maintenant les cieux nouveaux et la terre nouvelle. Mais cette justice, comme Paul et à sa suite les Réformateurs l'ont noté, est loi et évangile : elle met à nu l'injustice de l'homme, l'injustice de sa relation à Dieu, à lui-même, à autrui et au monde, c'est-à-dire son péché, et c'est de cette injustice une fois dévoilée, qu'elle guérit l'homme en le pardonnant et en le plaçant dans une nouvelle relation, une relation juste, à Dieu, à lui-même et aux autres. Cette justice de Dieu appelle l'homme à se repentir et à croire à l'évangile. « Repentez-vous, dit Jésus, et croyez à la bonne nouvelle » (Marc 1 : 15). Or, tout en l'homme, tout ce par quoi il veut s'affirmer lui-même, est opposé à cette reconnaissance qu'un autre est Dieu. L'homme n'aime pas donner gloire à un autre ; il exige la gloire pour lui. Et ainsi dans le cri de justice et de salut qu'il clame à l'adresse de Dieu, il y a, subrepticement, un refus, le refus de la justice jugeante et justifiante, de la justice qui condamne et sauve, de Dieu.

Il faut d'abord dire une vérité de prime abord profondément décourageante : c'est que l'homme, l'humanité, notre monde péris-

sent de ce refus. Ce n'est un secret pour personne que nous vivons aujourd'hui dans un horizon apocalyptique, un horizon de fin du monde, d'où surgit le cri : Survivre ! Et il faut dire que c'est l'homme et les structures mises en place par lui, qui sont en cause, bien plus que quelque destin obscur, dans cette évolution du monde vers sa fin. « La mort est le salaire du péché », dit Paul ; aussi la mort de notre planète ; il y a en effet, selon un mot célèbre, assez sur terre pour les besoins de chacun, mais pas pour sa convoitise. Notre monde est érodé, dénaturé, détruit à cause de la convoitise liée à la peur, c'est-à-dire à cause du péché. Nous commençons à entrevoir aujourd'hui que l'intelligence, la science de l'homme qui lui ont fait faire de grandes choses, ce par quoi il a maîtrisé et dominé de plus en plus le monde, n'est pas simplement un don du Créateur, mais aussi un fruit défendu. L'intelligence, nous est-il dit dans le récit de la chute (Gen. 3), cette intelligence, grâce à laquelle « vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal », est le fruit du péché. L'intelligence visée ici, c'est l'intelligence de l'homme qui ne vit plus dans la confiance et l'obéissance à Dieu, mais qui vit dans l'incrédulité et la désobéissance. La qualité de cette intelligence se dévoile de nos jours devant nos yeux ; cette qualité est mise à nu par le jugement impitoyable qui détruit tout ce, en fin de compte, qui n'est pas enraciné en Dieu ; il y a un jugement immanent qui, peut-être seulement après des siècles, peut-être plus rapidement, fait apparaître le cœur d'une chose. Celui qui sait voir cela, apprend par là ce que l'Écriture nomme la crainte de Dieu, cette crainte qui est le commencement d'autre chose que l'intelligence incrédule, à savoir l'intelligence croyante, la sagesse. « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. »

L'homme, l'humanité apprendront-ils la sagesse, apprendront-ils la crainte de Dieu ? La peur qui s'installe de plus en plus dans les cœurs devant l'avenir du monde, et jusqu'aux usagers des banques, n'est pas la crainte de Dieu. « La peur n'est pas dans l'amour », dit Saint Jean, et pareillement elle n'est pas dans la crainte de Dieu. La crainte de Dieu nous sauve de la peur, puisqu'elle est la relation à Dieu qui reconnaît que, lui, est juste, c'est-à-dire juge et sauveur. La crainte de Dieu exprime la foi en Dieu, en un Dieu qui est saint en même temps que miséricordieux. L'humanité deviendra-t-elle sage, dans le sens de cette sagesse, c'est-à-dire deviendra-t-elle juste ? Le rôle de l'Église n'est peut-être pas, aujourd'hui-

d'hui, d'annoncer la fin du monde. Dans l'Ancien Testament, cette annonce incombait aux prophètes. Aujourd'hui, cette place est prise, en ce qui concerne l'annonce de la fin, par les savants, écologistes, biologistes, généticiens en particulier. L'humanité n'a pas besoin que Dieu lui envoie d'autres prophètes que ceux-là. On peut paraphraser la parole dans la parabole dite au mauvais riche lorsqu'il s'inquiétait de ses frères et de leur destin : « Ils Ont Moïse et les prophètes ; qu'ils les écoutent » (Luc 16 : 29). L'humanité a aujourd'hui ses Moïse et prophètes. Dieu donne à l'Église un autre rôle : celui de préparer la voie du Seigneur. Certes, les temps qui sont devant nous seront des temps difficiles, des temps marqués au coin de la fin et de la mort. Mais, dit Jésus à ses disciples lorsqu'il leur parle de la fin : « Quand ces choses commenceront à arriver, redressez-vous et levez vos têtes, parce que votre délivrance approche » (Luc 21 : 28). Plus nous allons, plus les problèmes qui se posent à l'homme et à l'humanité grandissent, et moins les solutions apparaissent. Déjà maintenant, face aux questions décisives de notre temps, ces questions liées à l'avenir, à la survie de l'humanité, plus on retourne ces questions, plus on prend conscience de l'impuissance à laquelle on est réduit. Quoi faire ? Il faut quitter le bateau sur lequel nous sommes, disent des voix de plus en plus nombreuses. Mais ce sont quelques privilégiés seulement qui pensent pouvoir le quitter. Or, peut-on encore le quitter ? Et le veut-on ? Le rôle de l'Église n'est pas de contribuer à repeindre un bateau en train de sombrer. Son rôle n'est pas non plus de le quitter. Son rôle est d'y rester, en contribuant à la construction des barques de sauvetage, sans panique, calmement, sereinement, en reconnaissant que nous ne savons pas si cela servira à quelque chose, en confessant que nous ne savons pas ce qui vient, mais que nous savons *qui* vient : le Christ, le Seigneur, en le proclamant, lui, qui, dans toutes les injustices de ce monde et dans notre propre injustice, est la justice de Dieu, en appelant les hommes à lui, par qui on peut non seulement lutter pour la justice, mais encore souffrir l'injustice, par qui on peut ainsi croître « jusqu'à l'état d'homme fait, comme dit l'apôtre, jusqu'à la mesure de la stature parfaite du Christ » (Éph. 4 : 14). Oui, là où la lutte pour la justice extérieure sera de plus en plus difficile — comme elle est déjà aujourd'hui interdite à bien des frères chrétiens dans des pays totalitaires — ou parce qu'on verra de moins en moins, devant la complexité de plus en plus grande des problèmes, ce

qui est vraiment juste sans engendrer peut-être des injustices plus graves —, là il restera une seule espérance. À cause d'elle, les chrétiens et l'Église n'ont à désespérer ni pour eux-mêmes, ni pour l'humanité ; à cause d'elle, les chrétiens et l'Église sont appelés à faire au jour le jour ce qui leur est demandé, à apprendre de mieux en mieux à faire, dans ce qu'ils ont à faire, la justice, à amasser, comme dit Jésus, « des trésors dans le ciel où la teigne et la rouille ne détruisent point et où les voleurs ne percent ni ne dérobent » (Mat. 6 : 19 s), c'est-à-dire à vivre ici, maintenant, pour le royaume de Dieu et sa justice. Annoncer, servir, signifier la justice du royaume, cette justice qui d'abord les fait vivre eux-mêmes, eux les chrétiens et l'Église, c'est la seule manière, ayant une promesse, dont ils puissent répondre non seulement au cri de justice de l'humanité, mais au don et au Commandement de la Justice de Dieu.

« Cette justice que l'humanité réclame », c'est une justice ambiguë, une justice humaine et inhumaine à la fois. Cette justice-là n'est pas assurée contre l'injustice. La justice que *Dieu* réclame, c'est elle qui conduit au royaume. Cette justice, Dieu la donne avant qu'il ne l'ordonne. C'est d'elle que parlent les prophètes, en accord avec toute l'Écriture. Écoutons-là. « Après cela, on l'appellera ville de la justice, cité fidèle. Sion sera sauvée par la droiture, et ceux qui s'y convertiront seront sauvés par la justice » (Es. 1 : 26-27). Et encore : « On t'a fait connaître, ô homme, ce qui est bien et ce que l'Éternel demande de toi : c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde et que tu marches humblement avec ton Dieu » (Michée 6 : 8).

Gérard SIEGWALT